PROCÉDURE SITUATION N° 2

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

Vous souhaitez faire réviser les aménagements dont vous avez bénéficié au baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente.

Dans quels cas faire réviser ses aménagements ?

- Vos besoins liés à votre handicap ont évolué.
- Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incomplets vis-à-vis des épreuves des concours
- Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incompatibles avec les règlements des concours

OU

Vous n'avez pas bénéficié d'aménagements d'épreuves lors du baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente.

Documents à téléverser dans votre dossier d'inscription :

- 1. La "DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES" complétée et signée par le candidat (document n°1)
- 2. La décision d'aménagements au baccalauréat et/ou les décisions d'aménagements des concours présentés l'année précédente
- 3. La "FICHE ÉTABLISSEMENT" listant les mesures mises en place lors de toutes les années CPGE, complétée et signée par l'établissement scolaire actuel et par le candidat (document n°3) si vous en avez bénéficié. Ainsi que pour les candidats libres (avec la mention « candidat libre » et la signature du candidat)
- 4. L'AVIS D'AMÉNAGEMENT DU MÉDECIN désigné par la CDAPH ou DOSSIER MEDICAL (voir Annexe 1) "L'AVIS D'AMENAGEMENT DU MÉDECIN" désigné par la CDAPH complété, daté (année scolaire en cours), signé et tamponné (document n°2) (à téléverser)
- "Le DOSSIER MÉDICAL" (à envoyer par courrier postal)

Toutes les pièces doivent être transmises au plus tard le 13 janvier 2025 17h

Il vous appartient de vous assurer que votre dossier est COMPLET et est transmis dans les DÉLAIS IMPARTIS, faute de quoi il sera REJETÉ.

Sur la base des décisions d'aménagement d'épreuves obtenues précédemment aux examens et aux concours ou sur la base de l'avis du médecin habilité, chaque concours ou banque d'épreuves, pour les épreuves écrites et/ou orales qui le concernent, fixera par décision administrative les dispositions particulières d'aménagement.

En cas de « désaccord » avec une décision d'aménagement d'épreuves, le candidat devra s'adresser au concours concerné dans un délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.

AVIS DU MÉDECIN ou DOSSIER MÉDICAL

2 POSSIBILITÉS:

1. AVIS DU MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CDAPH

Vous devez:

- * contacter la MDPH pour obtenir la liste des médecins habilités à émettre un avis d'aménagement d'épreuves pour les concours CPGE
- * déposer auprès du médecin habilité :
- votre dossier de demande d'aménagement d'épreuves, accompagné du formulaire "Avis d'aménagement du médecin désigné par la CDAPH",
- toutes les informations médicales nécessaires à l'instruction de votre demande.

Après évaluation de votre situation, ce médecin rendra un avis, que vous devrez téléverser dans votre dossier d'inscription avant le 13 janvier 2025 17h.

Cet avis devra être accompagné du justificatif officiel de désignation du médecin par la CDAPH.

2. DOSSIER MEDICAL (aide à la constitution du dossier voir annexe 2)

EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ de téléverser l'avis d'aménagement du médecin désigné par la CDAPH au plus tard le 13 janvier 2025 17h :

Si par exemple :

- le délai d'obtention de l'avis du médecin désigné par la CDAPH dépasse le 13 janvier 2025 17h
- la CDAPH (Commission de la MDPH) n'a pas habilité de médecin pour les concours CPGE (autre qu'un médecin agréé du département).

Vous devez obligatoirement envoyer votre dossier médical complet à :

DIRECTION DES ADMISSIONS ET CONCOURS Concours BCE - Dossier Médical 1 rue de la Libération 783350 JOUY EN JOSAS

Au plus tard le 13 janvier 2025 17h (cachet de la poste faisant foi) afin de permettre au médecin référent d'établir l'avis d'aménagement d'épreuves vous concernant.

Votre dossier sera analysé par le médecin référent des concours qui rendra un avis sur votre demande d'aménagements. Cet avis sera transmis aux différents concours auxquels vous vous présentez.

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER MÉDICAL

(à joindre à votre demande d'aménagement)

Si cette dernière doit être examinée par le médecin référent

Afin de faciliter votre démarche pour constituer votre dossier médical, voici quelques précisions concernant les documents attendus par le médecin référent :

Si vous présentez une maladie ou une maladie chronique :

Un courrier médical détaillé et de moins d'un an, rédigé par votre spécialiste, précisant :

- Le diagnostic précis.
- La date d'apparition de votre maladie.
- Son évolution.
- Le traitement prescrit.

Si vous présentez un trouble des fonctions cognitives tel que :

- -> une dyslexie et/ou une dysorthographie :
- Un bilan orthophonique de moins d'un an.
- Les résultats chiffrés ou scores obtenus pour les différents tests utilisés (doivent être impérativement mentionnés).
- Un justificatif de rééducation peut vous être demandé.
- -> une dysgraphie ou une dyspraxie :
- Un bilan chiffré réalisé par votre Psychomotricien ou votre Ergothérapeute (résultats des tests utilisés).
- Un bilan neuropsychologique ou un courrier de votre Neuro-pédiatre.

Si vous présentez un déficit auditif :

Un courrier médical de moins de deux ans de votre ORL, mentionnant :

- Le type de surdité.
- La date d'apparition.
- Un audiogramme.
- Le type d'appareillage auditif.
- Un bilan orthophonique de moins d'un an (si vous demandez des aménagements pour les épreuves écrites).

Si vous présentez un déficit visuel :

Un courrier médical de moins de deux ans de votre Ophtalmologue, mentionnant le type et le degré de votre déficit.

Si vous présentez un trouble de la parole ou du langage oral :

Un bilan orthophonique récent. Les tests utilisés pour l'évaluation du langage doivent être impérativement mentionnés.

Ce dossier médical est confidentiel. Il sera examiné uniquement par le médecin référent des concours, lui-même soumis au secret professionnel. Celui-ci peut être amené à vous contacter par mail ou téléphone afin de vous demander, soit des précisions sur les aménagements à mettre éventuellement en place, soit des compléments médicaux.

Pour rappel, l'ensemble de ces documents doit être inséré dans une enveloppe portant la mention « dossier médical de M. /Mme Nom Prénom et CONFIDENTIEL ».

A la fin de la session, votre dossier médical sera détruit.

Document n° 1	DEMANDE D'AMÉNAGE	MENT D'ÉPREUVES	
Numéro d'inscription NOM Prénom :	:	Filière :	
Autres Prénoms :			
Adresse : Code postal : Téléphone : E−mail : Etablissement fréque	Commune : Téléphone portable : nté :	Pays :	
Avez-vous passé les	concours la session précédente	e? 🔲 oui	□ non
novembre 2021 relatif à l'o aménagements des épreu	ménagement d'épreuves, conformémen organisation des classes préparatoires au ves des examens ou concours de l'ense i que des articles L-112-1 à L112-5, D3	ux grandes écoles et à la conti eignement supérieur pour les ca	inuité des andidats en
Description	par le candidat des aménager chaque type o		bénéficier pour
Ecrit : (préciser si le besoin de l'ordinateur préciser les l	est pour les épreuves Littéraire ogiciels)	et/ou scientifiques pour	chaque mesure et si utilisation
<u>Oral</u> (préciser si le besoin e	est pour la préparation et/ou pass	sage pour chaque mesur	re):
Cette des	cription n'engage en rien les o mesures d'aménager		onnaires des
	candidat souhaite renoncer au lemment pour le baccalauréat		
	A signer obliga	atoirement	
Je m'engage à transmettr	e mon dossier COMPLET au p	olus tard le 13 janvier 20	025 17h
	Signature du candidat :		

Document n° 2 AVIS D'AMÉNAGEMENT D'EPREUVE										
N° d'insc	cription: Filière:									
Nom :		Banque(s) présentée(s) :								
Prénom :										
Email :	ail:									
	éphone(s):									
Etablissement:										
Communication avec le candidat										
Ecr	Ecrit Oral Préparation Interrogation TP									
Scientifiques	Littéraires	Toutes	Particulières	Toutes	TIPE	Particulières	Tous	Particuliers		Pour les dispositions
scientifiques	Litteraires	Toutes	rarticulieres	Toutes	IIFE	ranticulieres	Tous	raniculiers		particulières à certaines épreuves orales préciser :
									Chaque interlocuteur devra parler à haute voix et bien articuler à gauche du candidat à droite du candidat face au candidat	
									Candidat ayant un appareillage auditif	
									Toutes instructions, questions, modifications ou explication devront être posées par écrit	
									Sujets	
Ecr	it				Oral					
		Prép	aration	- 1	nterroga	ation		TP		Pour les dispositions
Scientifiques	Littéraires	Toutes	Particulières	Toutes	TIPE	Particulières	Tous	Particuliers		particulières à certaines épreuves orales préciser :
									Dispense d'écoute audio (remplacement par un texte écrit)	
									Sujets spéciaux (avec sujets normaux) au format	
									Aide	
Ecr	it	P-/	aration		Oral	ntion		то		
			aration		nterroga		<u> </u>	TP		Pour les dispositions
Scientifiques	Littéraires	Toutes	Particulières	Toutes	TIPE	Particulières	Tous	Particuliers		particulières à certaines épreuves orales préciser :
									Aide à la reconnaissance des couleurs (si nécessaire)	
									Assistance d'un secrétaire pour	
									Présence d'un assistant technique pour les épreuves de Travaux pratiques si nécessaire pour	

Ecr	-:-				Oral			IVIa	tériel particulier / accessibilité / salles	
ECI	п	Prép	aration	li	nterroga	ation		TP		
Scientifiques	Littéraires	Toutes	Particulières	Toutes	TIPE	Particulières	Tous	Particuliers		Pour les dispositions particulières à certaines
									Conditions particulières d'accessibilité aux locaux	épreuves orales préciser :
									Nécessité d'utiliser une tablette un ordinateur personnel du centre avec logiciels ou matériel spécifique :	
									Eviter tout bruit de parasitage	
									Matériel particulier fourni par le centre dans la mesure du possible le candidat	
									Matériel particulier fourni par le centre dans la mesure du possible le candidat	
									Situation particulière dans la salle de composition	
									Salle à petit effectif (moins de 10 candidats)	
									Salle séparée (Salle dédiée aux candidats bénéficiant d'un aménagement)	
									Salle isolée (1 candidat dans la salle)	
						i			Autorisations particulières	
Ecr	it				Oral				Autorioautorio particulieres	
		Prép	aration	li	nterroga	ation		TP		
Scientifiques	Littéraires	Toutes	Particulières	Toutes	TIPE	Particulières	Tous	Particuliers		Pour les dispositions particulières à certaines
									Possibilité de sortir de la salle en cas de nécessité dès la première heure	épreuves orales préciser :
									-	
									Autorisation de s'alimenter boire prendre son traitement médicamenteux se lever marcher faire une pause se rendre aux sanitaires	
							<u> </u>		Autorisation d'utiliser son appareil de contôle (sans mode de communication)	
							_		Possibilité de composer assis	
						<u> </u>				
Ecr	it I				Oral				Autres dispositions	
EUI		Prép	aration	lı lı	nterroga	ation		TP		
Scientifiques	Littéraires	Toutes	Particulières	Toutes	TIPE	Particulières	Tous	Particuliers		Pour les dispositions particulières à certaines
·							-			épreuves orales préciser :
									Majoration de territoria	
Ecr	it I				Oral				Majoration de temps	
ECI		Prép	aration	li	nterroga	ation	L	TP		
Scientifiques	Littéraires	Toutes	Particulières	Toutes	TIPE	Particulières	Tous	Particuliers		Pour les dispositions particulières à certaines
					<u> </u>				Tiere tompo	épreuves orales préciser :
									Tiers temps	
									Quart de temps	
									Sixième de temps	
									Temps supplémentaire compensatoire pouvant atteindre au maximum de la durée de l'épreuve	
					1		I		un tiers temps quart de temps sixième de temps	

Document n° 3 FICHE ÉTABLISSEMENT – Aménagement d'épreuves								
Renseignements administratifs								
Candidat Numéro d'inscription :								
NOM Prénom :								
Établissement Lycée : Adresse :								
Référent du lycée à contacter concernant les aménagements d'épreuves mis en place lors des deux ou trois dernières années (CPGE) pour le candidat :								
Nom: Prénom: Fonction:								
Téléphone : Adresse Mail :								
Renseignements Aménagement d'épreuves dans l'établissement								
Le candidat a-t-il bénéficié d'aménagement d'épreuves lors de ses deux dernières années de scolarité ?								
☐ Oui ☐ Non Si non, préciser pourquoi (pas de demande du candidat, impossibilité de l'établissement de mettre en place des aménagements) :								
Si oui, préciser les aménagements mis en place :								
Majoration de temps								
□ 1/3 temps □ 1/4 temps □ 1/6 temps □ Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps								
Préparation écrite des oraux ☐ 1/3 temps ☐ 1/4 temps ☐ 1/6 temps ☐ Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps								
Interrogation oral ☐ 1/3 temps ☐ 1/4 temps ☐ 1/6 temps ☐ Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps								
Mesures d'aménagement Autorisation de sortie dès la première heure								
Autorisation de sortie dès la première heure Utilisation d'un ordinateur (préciser s'il s'agit d'un ordinateur personnel ou non et les logiciels utilisés ainsi que les types d'épreuves)								
Format de sujets adapté (préciser A3, PDF)								
Utilisation d'un matériel adapté (particulier) :								
Si oui, précisez : loupe,								
table ou chaise ergonomique,								
autre:								
□ Oui □ Non								
Accessibilité aux locaux (Ascenseur / RDC)								
☐ Dispense d'écoute audio ☐ Autre (préciser)								
- Auto (piceser)								
Nombre total de cases cochées :								
Autorise le référent à Signature du référent de l'établissement Signature et tampon								
communiquer les informations (si différent du chef d'établissement) du Chef d'établissement ci-dessus								
Signature du candidat								